

## Rapport d’auto-évaluation

Le rapport d’auto-évaluation est le fruit d’un travail collectif partagé dans l’école. Il est présenté pour information au conseil d’école avec la préfiguration du projet d’école qui en découle et sera organisé autour des cinq parties suivantes :

### *1. Description de la méthode retenue pour l’auto-évaluation*

L’école décrit brièvement son calendrier, l’organisation éventuelle du comité de pilotage, de ses éventuels groupes de travail, des modalités de participation des instances, de la collectivité de rattachement, des personnels, des élèves, parents, des partenaires, etc.

### *2. Synthèse des analyses par grands domaines*

Cette synthèse mentionne :

- Les points forts et les réussites du domaine
- Les points de vigilance et les marges de progrès
- Les objectifs et actions à développer

L’école ajoute en tant que de besoin les points non mentionnés dans le guide mais qu’elle souhaite aborder.

### *3. Synthèse générale d’appréciation sur l’école dans son ensemble*

Compte tenu des synthèses par domaines, l’école opère une appréciation d’ensemble sur :

- Ses points forts, ses ressources, ses « pépites »
- Ses points de vigilance et ses marges de progrès, ses contraintes
- Les choix qu’elle propose, les leviers d’amélioration pertinents, efficaces et cohérents entre eux qu’elle identifie.

### *4. Axes de développement proposés, plan d’actions associé et besoins de formation identifiés*

Il s’agit de la synthèse de la partie précédente sous forme de tableau :

N°	Axes de développement	Actions	Processus Indicateurs	Besoins de formation et accompagnement identifiés	Calendrier

De cette synthèse découle directement l’écriture d’une préfiguration du nouveau projet d’école.

#### *5. Appréciation générale sur le processus d’auto-évaluation*

L’école indique son appréciation générale sur la méthode qu’elle a retenue, sur le contenu et l’impact de l’auto-évaluation sur la communauté éducative et sur tout ce qu’elle estime devoir porter à la connaissance des évaluateurs externes. Elle peut y ajouter les propositions d’amélioration du protocole d’évaluation qu’elle estime souhaitables.